

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)

DDTE

Date

8 septembre 2023

Numéro

23.230

Heure

9h31

Auteur-e(s) : Fanny Gretillat

Titre : CECB dans le canton de Neuchâtel : où en sommes-nous ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

1. Depuis 2009, combien de publications initiales de Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), combien d'actualisations de CECB et combien de rapport de conseil CECB Plus ont été dénombrés chaque année et au total dans notre canton par catégorie de bâtiment ? Quel pourcentage le nombre de bâtiments disposant d'un CECB représente-t-il par rapport au nombre total de bâtiments existants, par catégorie de bâtiment ?
2. Sur le total des CECB publiés (publications initiales et actualisations), quelle est la répartition selon la classification de l'efficacité de l'enveloppe du bâtiment (en indiquant les besoins énergétiques annuels aux changements de classe) et la répartition selon la classification de l'efficacité énergétique globale par catégorie de bâtiment ?
3. Sur le total des CECB publiés (publications initiales et actualisations), quelle est la répartition selon l'agent énergétique utilisé pour le chauffage et la production d'eau chaude sanitaire par catégorie de bâtiment ?
4. Selon les données à disposition (autorisations d'installations de production de chaleur, subventions, etc.), combien de bâtiments disposant d'un CECB ont réalisé des travaux d'assainissement énergétique de l'enveloppe thermique, ont remplacé une installation de chauffage fossile ou électrique par des énergies renouvelables et/ou ont mis en place une installation solaire photovoltaïque ?

Développement (commentaire aux questions) :

Introduit en 2009, le Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) évalue la qualité de l'enveloppe et le bilan énergétique global d'un bâtiment ainsi que, depuis 2023, ses émissions directes de CO₂. Le CECB Plus ajoute à cette évaluation un rapport de conseil en vue d'une rénovation énergétique.

Le CECB représente un outil d'aide à la décision pour les propriétaires de bâtiments, mais aussi un outil d'information, de sensibilisation et de communication pour les locataires, la population, les entreprises, les politiciens et politiciennes ainsi que les administrations communales et cantonale.

À l'échelle d'une commune et/ou du canton, l'analyse des informations contenues dans les CECB publiés peut contribuer à définir la politique en matière d'assainissement énergétique des bâtiments. En effet, l'évaluation de l'efficacité de l'enveloppe thermique et l'efficacité énergétique globale (y compris les installations techniques) d'une partie non négligeable du parc des bâtiments existants permettra aux autorités de partir sur des bases concrètes pour identifier les actions et mesures nécessaires à l'atteinte des objectifs énergétiques et climatiques qu'elles se sont fixés.

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Fanny Gretillat

Autres signataires (prénom, nom) :

Julien Gressot

Jean-Marie Rotzer

Marie-France Vaucher

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Adriana Ioset

Patrick Erard

Christine Ammann Tschopp

Autres signataires suite (prénom, nom) :

Nicolas de Pury

Diane Skartsounis

Barbara Blanc

Monique Erard	Sarah Blum	Clarence Chollet
Marina Schneeberger	Cloé Dutoit	Stéphanie Skartsounis
Marc Fatton	Manon Roux	Richard Gigon
Emile Blant		

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 18 avril 2024

Pour rappel, le certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB), lancé en 2009, est une étiquette énergétique du bâtiment basée sur une évaluation en sept classes de A à G pour qualifier la performance énergétique de l'enveloppe et celle globale du bâtiment, qui inclut l'enveloppe, la production de chaleur et les installations techniques. Le CECB Plus (CECB+) est un rapport conseil, introduit en 2013, qui en plus du CECB répertorie une liste de trois variantes d'assainissement au plus, avec des évaluations de l'énergie économisée et des coûts induits.

Le CECB et le CECB+ sont établis par des experts agréés par l'association CECB, qui est la garante de l'outil informatique, du stockage des données, de la qualité des experts et expertes et du suivi de la qualité générale. Une actualisation du CECB est possible à tout moment ; elle se justifie après une amélioration notable de la qualité énergétique du bâtiment (enveloppe et/ou installation technique).

Pour répondre aux questions, nous nous référons aux informations contenues dans les bases de données :

- de l'association CECB, qui contient l'ensemble des CECB et CECB+ établis dans le canton ;
- du Programme Bâtiments, qui comprend depuis 2017 toutes les demandes de subvention en lien avec l'isolation thermique et les installations techniques ;
- de Pronovo, qui possède les installations solaires photovoltaïques subventionnées ;
- du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL).

Réponse à la question 1

Du 1.1.2009 au 13.9.2023, 6'322 CECB dont 2'924 avec rapport de conseil ont été établis. Au 13 septembre 2023, 1'125 CECB ont fait l'objet d'une actualisation.

Des CECB et CECB+ peuvent être établis pour les 6 premières des 12 catégories d'ouvrages de la norme SIA 380/1, Besoins de chaleur pour le chauffage, éd. 2016.

Selon les informations du RegBL, le canton compte 32'625 bâtiments chauffés, dont 29'339 sont dédiés tout ou partie à de l'habitation.

La classification des bâtiments étant différente entre la norme SIA 380/1 et le RegBL, nous relevons que 19.4% des bâtiments chauffés sont au bénéfice d'un CECB et que pour le domaine de l'habitat, ce chiffre s'élève à 21%.

Année	CECB	Dont avec rapport de conseil	Actualisations
2009	761	0	8
2010	114	0	65
2011	16	0	4
2012	21	0	4
2013	38	19	5
2014	66	27	13
2015	134	58	14
2016	474	241	86
2017	1'310	1'010	162
2018	657	291	97
2019	983	306	99
2020	619	256	124
2021	339	218	131
2022	362	278	143
2023	428	220	170
TOTAL	6'322	2'924	1'125

Tableau 1.1 : Nombre de CECB, CECB+ et actualisation entre 2009 et 2023

CECB	total	%	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Habitat collectif	4'480	70.9%	307	51	7	17	24	38	81	382	1092	521	853	494	179	157	277
Habitat individuel	1'566	24.8%	452	61	7	3	11	20	28	49	163	93	98	110	149	191	131
Bât. administratif	158	2.5%	1	2	1	1	2	8	6	24	43	28	12	8	5	6	11
Ecole	102	1.6%	1	0	1	0	1	0	19	19	12	15	16	4	2	6	6
Commerce	12	0.2%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3	3	1	3
Restaurant	4	0.1%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	1	1	0
Total	6'322	100.0%	761	114	16	21	38	66	134	474	1310	657	983	619	339	362	428

Tableau 1.2 : Nombre de CECB par catégorie d'ouvrage depuis 2009

CECB+			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Habitat collectif	1'977	67.6%	0	6	13	33	194	817	187	214	159	104	132	118
Habitat individuel	822	28.1%	0	11	12	22	42	159	80	78	90	104	139	85
Bât. administratif	73	2.5%	0	1	2	1	4	27	14	4	5	6	5	6
Ecole	40	1.4%	0	1	0	2	1	7	10	6	1	2	2	8
Commerce	9	0.3%	0	0	0	0	0	0	0	2	1	2	1	3
Restaurant	3	0.1%	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	1	0
Total	2'924	100.0%	0	19	27	58	241	1010	291	306	256	218	278	220

Tableau 1.3 : Nombre de CECB+ par catégorie d'ouvrage depuis 2013

Réponse à la question 2

Les deux tableaux donnent la répartition des CECB/CECB+ par classes énergétiques pour les indicateurs « Efficacité de l'enveloppe » et « Efficacité énergétique globale », tout en y associant la partie catégorie d'ouvrage selon la norme SIA 380/1.

Efficacité de l'enveloppe			Catégorie d'ouvrage					
Classe	Nb	%	Habitat collectif	Habitat individuel	Bâtiment administratif	École	Commerce	Restaurant
A	23	0.36%	9	14	0	0	0	0
B	89	1.41%	61	25	2	1	0	0
C	395	6.25%	270	103	17	4	1	0
D	855	13.52%	592	221	28	13	1	0
E	1'251	19.79%	905	276	43	26	1	0
F	1'334	21.10%	1000	282	31	21	0	0
G	2'375	37.57%	1643	645	37	37	9	4
Total	6'322	100.00%	4'480	1'566	158	102	12	4

Tableau 2.1 : Efficacité de l'enveloppe

Efficacité énergétique globale			Catégorie d'ouvrage					
Classe	Nb	%	Habitat collectif	Habitat individuel	Bâtiment administratif	École	Commerce	Restaurant
A	31	0.49%	13	16	1	1	0	0
B	361	5.71%	294	53	10	4	0	0
C	1'332	21.07%	1091	176	42	22	1	0
D	2'180	34.48%	1792	299	59	27	3	0
E	1'314	20.78%	874	378	34	24	2	2
F	543	8.59%	250	277	6	10	0	0
G	561	8.87%	166	367	6	14	6	2
Total	6'322	100.00%	4'480	1'566	158	102	12	4

Tableau 2.2 : Efficacité énergétique globale

Réponse à la question 3

Le tableau 3.1 donne la répartition des CECB par agent énergétique principal (produisant la majorité des besoins) pour le chauffage pour chaque catégorie d'ouvrage selon la norme SIA 380/1.

Catégorie d'ouvrage	Agents énergétiques									Total
	Mazout	Gaz	Bois automatique	Bois manuel	Chauffage à distance	PAC air/eau	PAC sol/eau	PAC eau/eau	Électrique	
Habitat collectif	2'094	1'752	45	7	547	11	4	1	19	4'480
Habitat individuel	835	440	56	36	16	8	36	0	66	1'566
Bâtiment administratif	42	81	2	1	29	0	1	0	2	158
Ecole	16	35	10	0	38	0	2	1	0	102
Commerce	6	5	0	0	1	0	0	0	0	12
Restaurant	2	1	0	0	1	0	0	0	0	4
Total	2'995	2'314	113	44	632	92	43	2	87	6'322

Tableau 3.1 : Répartition pour le chauffage des CECB

Le tableau 3.2 donne la répartition des CECB par agent énergétique principal (produisant la majorité des besoins) pour l'eau chaude sanitaire pour chaque catégorie d'ouvrage selon la norme SIA 380/1.

Catégorie d'ouvrage	Agents énergétiques											Total
	Mazout	Gaz	Bois automatique	Bois manuel	Chauffage à distance	PAC air/eau	PAC sol/eau	PAC eau/eau	Électrique	Solaire thermique		
Habitat collectif	2'015	1'720	44	5	546	11	4	1	18	116	4'480	
Habitat individuel	801	402	56	31	15	80	36	0	62	83	1'566	
Bâtiment administratif	44	77	2	1	27	0	1	0	2	4	158	
Ecole	17	34	10	0	38	0	1	1	0	1	102	
Commerce	6	5	0	0	1	0	0	0	0	0	12	
Restaurant	2	1	0	0	1	0	0	0	0	0	4	
Total	2'885	2'239	112	37	628	91	42	2	82	204	6'322	

Tableau 3.2 : Répartition pour l'eau chaude sanitaire des CECB

Réponse à la question 4

Sur les 6'322 certificats réalisés dans le canton, il y a 1'694 bâtiments qui ont fait une demande de subventions auprès du Programme Bâtiments et qui ont un CECB ou un CECB+. De plus, il y a 331 bâtiments qui ont fait une demande de subventions auprès de Pronovo et qui ont un CECB ou un CECB+. Cela représente un total de 2'025 demandes de subventions auprès des deux programmes précités.

Mesures subventionnées	Subvention avec CECB	Subvention sans CECB	Total
Isolation thermique (CECB+ obligatoire dès CHF 10'000.- de subvention)	1'116	969	2'085
Chauffage au bois automatique	87	254	341
PAC air/eau ou sol/eau	255	1'127	1'382
Chauffage à distance	52	179	231
Solaire thermique	86	157	243
Gain de classe CECB	98	0	98
Total	1'694	2'686	4'380

Tableau 4.1 : Subventions allouées par le Programme Bâtiments

Mesures subventionnées	Subvention avec CECB	Subvention sans CECB	Total
Solaire photovoltaïque	331	3'634	3'965

Tableau 4.2 : Subventions allouées par Pronovo